Le relais petite enfance (RPE),
un service de référence pour les parents et les professionnels

Pour qui ?

→ Professionnels de l'accueil individuel (assistants maternels, gardes d'enfants à domicile et candidats à l'agrément) ;
→ Les parents et futurs parents ;
→ Les enfants de 0-6 ans.

Service gratuit et ouvert à tous

Obligatoire pour les villes de plus de 10 000 habitants depuis la loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023.

Information et accompagnement des parents

Le relais propose un accueil individualisé pour :

- Informer sur tous les modes d'accueil individuels et collectifs de jeunes enfants existants sur le territoire ;
- Accompagner les démarches administratives des parents employeurs et préciser les aides financières disponibles ;
- Mettre en relation les parents et les professionnels notamment en s'appuyant sur le site monenfant.fr comme outil d'information, d'orientation et de mise en lien.

Il organise ponctuellement des interventions thématiques (parentalité, santé) et des animations (fête du RPE, portes ouvertes…).



Professionnalisation de l'accueil individuel

Le relais propose :

- Une information actualisée sur les démarches pour l'agrément, le statut, la profession d'assistant maternel, les droits et obligations ;
- Un soutien et des conseils dans les relations avec les enfants, les parents employeurs et pour l'exercice de la profession ;
- Un accueil pendant des ateliers organisés par le relais, permettant de découvrir différentes activités d'éveil, de rencontrer d'autres professionnels et partager des expériences ;
- Un accompagnement vers la formation continue.

Ateliers d'éveil pour les enfants

Le relais organise des temps d'animation collective des enfants âgés de 0 à 6 ans, accompagnés de leur assistant maternel ou garde d'enfant à domicile.

Ces temps permettent à l'enfant de :
• Rencontrer d'autres enfants, d'autres adultes ;
• Participer à des temps d'éveil favorisant son développement : jeux, lecture, musique, motricité...
• Vivre l'expérience d'une socialisation douce et progressive.

Le RPE s'adapte aux besoins du territoire

→ Observatoire des territoires

Le RPE se situe au carrefour de l'offre et de l'expression des besoins des familles. Il mesure les attentes des parents et analyse les tendances relatives à la demande d'accueil. Ces données peuvent être utiles à la gouvernance locale de l'accueil du jeune enfant.

→ Personnalisation des missions

Le RPE peut choisir des "missions renforcées" facultatives au gré des besoins locaux et du projet politique du territoire :
• La mission de guichet unique d'information afin de faciliter le parcours des parents ;
• La mission d'analyse de la pratique pour les professionnels ;
• La mission de promotion renforcée des métiers de l'accueil individuel.

Le relais petite enfance est accompagné et financé par la Caf

→ Financements dédiés

Le RPE est agréé par la Caf et bénéficie d'un soutien financier :
• Pour l'investissement : la création, la rénovation et l'achat d'équipement.
• Pour le fonctionnement :
 › La prestation de service (financement d'ETP) ;
 › Une mission renforcée bonifiée ;
 › Un financement sur projet.

→ Service support

Les RPE interviennent en complémentarité du site **monenfant.fr** de la branche Famille qui recense et permet de géolocaliser l'ensemble des modes d'accueil disponibles sur le territoire. Il héberge également une base documentaire dédiée à l'information des RPE.



Le RPE favorise la qualité d'accueil

• Il oriente les professionnels vers la formation pour développer leurs compétences ;
• Il offre aux professionnels un lieu d'échanges et de rencontres, le cas échéant d'analyse de la pratique ;
• Il accompagne les Maisons d'assistants maternels (MAM) dans leur consolidation pédagogique, organisationnelle et structurelle ;
• Il favorise l'éveil et la socialisation des enfants ;
• Il participe au développement de nouveaux projets, comme la coordination de réseaux locaux d'Accueils à Vocation d'Insertion Professionnelle (Avip).

→ Un service de proximité, dont l'ancrage territorial est un atout majeur